



Recours en Notation CAPL N°3 (cadres C) du 12 Septembre 2013.

La CAPL de recours en notation s' est tenue le Jeudi 12 septembre 2013 dans les locaux de la DDFIP du Pas de Calais, immeuble Brassart, sous la présidence de Madame AMMIRATI, Administrateur Général des Finances Publiques, Directrice du Pôle pilotage et ressources. Le quorum étant atteint la commission a débuté ses travaux à 9H15 et s'est terminé vers 12h00.

En préliminaire à la CAP locale, l'élu de la CGT Finances publique a lu une déclaration liminaire (voir pièce jointe), ainsi que Solidaires Finances.

Nous avons 2 dossiers à défendre sur 13 dossiers, Solidaires Finances 2, FO DGFIP 3 dossiers, et CFTC Finances Publiques 5 et un dossier non défendu plus 4 PV à voter.(approuvés).

- 2AAI
- 3AAP2
- 8AAP1

1AAI et un AAP2, pour le 1er dossier un rappel sera fait au responsable d'encadrement.

Pour le 2ème dossier 2 très bon ont remplacés les bon soit 4 très bon.

La CAP avait une réserve après recours hiérarchique de 11 mois seul un mois à été distribué et 1 mois en échelon terminal sans incidence sur la réserve.

En conséquence 10 mois seront redonné à l'inter région.

Aucune revalorisation de deux mois n'était possible (car la DDFiP n'en as pas gardé en réserve)

Seul des profils croix ont été modifiés ainsi que certaines appréciations.

Nous votons sur chaque dossier lorsque l'agent a obtenu satisfaction nous votons pour mais par contre pour la note nous avons toujours votés contre alors que bien sur la parité administrative votait pour.

L'élu et l'Expert de la CAPL N°3
Bruno DEBOMY & René QUIDE